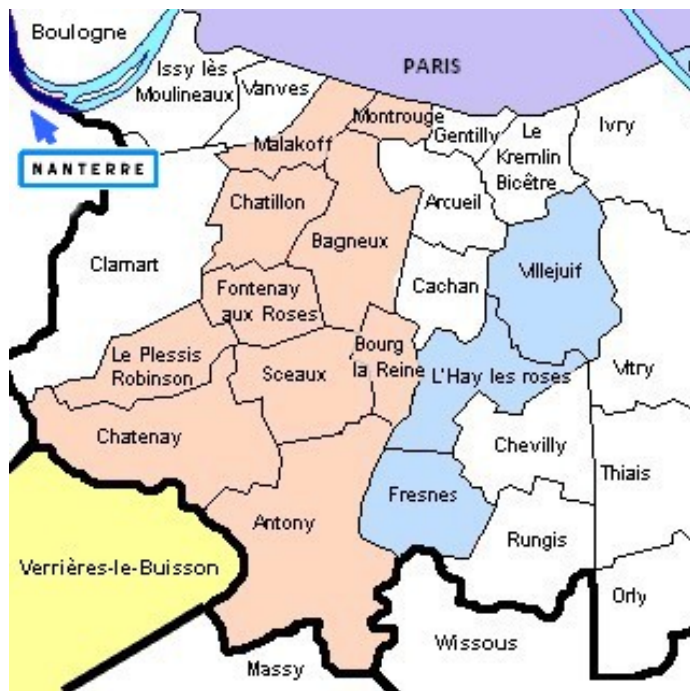


# MEDIATION FAMILIALE du SUD PARISIEN

Des permanences sont assurées sur des communes

Dans le 92 : Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Chatillon,  
Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses,  
Malakoff, Montrouge, le Plessis-Robinson,  
Dans le 94 : Fresnes, L'Haÿ-les-Roses et Villejuif.  
Dans le 91 : Verrières-le-Buisson



L'équipe est composée de cinq Médiateurs Familiaux  
diplômés d'Etat (DEMF)

L'Association Dinamic Médiation Familiale est adhérente  
de : L'APMF, La FENAMEF, L'UDAF 92 et L'USMF92.

Le service Médiation Familiale est :  
Prestataire de Service CAF  
Conventionné par la Cour d'Appel

# ASSOCIATION DINAMIC MEDIATION FAMILIALE

Prenez rendez vous au : 01 46 01 99 19

[dinamic.mediation@gmail.com](mailto:dinamic.mediation@gmail.com)  
[www.mediationfamiliale.info](http://www.mediationfamiliale.info)



Permanences d'information et de Médiation Familiale  
réalisée avec le soutien de :



Les CAFs



Le CG 92



Région IDF

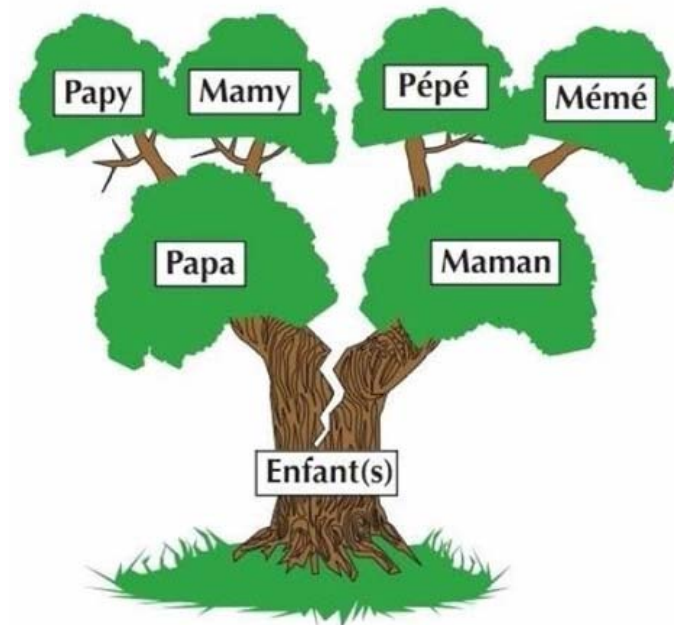


L'Etat

Siège social : 21 Avenue Albert Thomas 92290 Châtenay-Malabry

# ASSOCIATION DINAMIC MEDIATION FAMILIALE

## Conflits Familiaux ?



La médiation familiale  
une solution pour maintenir les liens

**01 46 01 99 19**

[dinamic.mediation@gmail.com](mailto:dinamic.mediation@gmail.com)  
[www.mediationfamiliale.info](http://www.mediationfamiliale.info)

# vous pouvez faire appel à la médiation familiale

## La médiation familiale

C'est un des moyens pour aider à résoudre les conflits familiaux.

L'objectif est de permettre aux parents d'exercer leurs responsabilités parentales dans un climat de respect mutuel.

Faire appel à la médiation familiale, c'est donner la priorité au bien-être du ou des enfants.

La médiation familiale permet de définir les termes d'un accord satisfaisant pour tous les membres d'une famille.

Le premier entretien d'information est gratuit.

## Le médiateur

Tiers impartial, le médiateur est un professionnel garant du climat de dignité qui encourage le dialogue et la coopération.

## Quand?

- **Avant - Pendant - Après**  
La séparation du couple marié ou non.
- **En cas de rupture du dialogue**
  - entre parents
  - entre parents et enfants majeurs
  - entre grands-parents et parents
  - entre grands-parents et petits-enfants
  - entre les membres d'une famille recomposée

## Pourquoi

- **Pour éviter une procédure conflictuelle**
- **Pour renouer les liens familiaux**
- **Pour trouver les solutions adaptées**  
lors de la séparation des parents
  - la résidence de l'enfant
  - l'organisation de son temps partagé entre ses parents
  - entre grands-parents et parents
  - les modalités de l'exercice conjoint de l'autorité parentale